

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2006

Présents : M Francou-Carron, L Reynier, G Pasdrmadjian, N Boulanger, JM Gonsolin, A Dubois, F Garaud

Absents : R Masse, G Cardin, P Celce, JP Pellissier

1/ Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du four à pain et de la Chapelle Ste Anne

Le Maire présente le projet de contrat de Maîtrise d'œuvre de la société Syn'Arch pour la réhabilitation du four à pain et de la Chapelle Ste Anne.

Ce projet entre dans le cadre de l'université rurale et d'un projet pédagogique.

Le montant de la maîtrise d'œuvre est de 3528,20€TTC, et les travaux seront en partie subventionnés par le Conseil Général.

Les travaux commenceront par la chapelle Ste Anne (prévus au budget), dont la réhabilitation est urgente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour confier la maîtrise d'œuvre à la société Syn'Arch, et charge le Maire de faire une demande d'autorisation de démarrage préalable des travaux auprès du Conseil Général pour que la subvention soit versée.

2/ Dossier d'installation Société ROYANS CHARPENTE

Le Maire informe qu'il convient de reprendre une délibération pour lancer une révision simplifiée du POS suite à la publication de la loi du 18 avril 2006, ceci dans le but de permettre à la société Royans Charpente de s'installer dans la zone artisanale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la précédente délibération et de lancer une procédure de révision simplifiée afin de permettre l'installation d'une nouvelle société sur la commune.

3/ Urbanisme

- K9006 : rue de l'Hôpital, demande d'une pose de Velux : accord du conseil
- K9007 : Boustigue, demande de la construction d'un garage. Etant donné que cette construction est sur un terrain agricole, le dossier est transféré à la DDE.
- K9008 : rue de Grenette, demande de pose d'un Velux : accord du conseil.
- K9009 : route du Lac, demande d'installation d'une fosse sceptique. Etant donné que le réseau d'assainissement collectif est proche, et que le permis de construire du projet précédent est périmé, refus du conseil. Une demande globale pour le projet doit être reformulée.

4/ Questions diverses

- **maintenance informatique** : à la demande du conseil, madame le Maire a consulté différents prestataires. La société Easy.way propose une formule intéressante pour l'assistance de l'ensemble du parc informatique à un coût raisonnable. Le conseil municipal donne son accord pour faire appel à la société Easy.way pour la maintenance du parc informatique en formule chèque assistance de 10 heures.
- **SMDEA** : le Maire rappelle que le syndicat mixte départemental d'eau et d'assainissement a été dissout. La participation de la commune de Corps à cette dissolution est de 345€. Accord du conseil.
- **Ramonage** : le Maire présente le devis de la société JC Mitolo pour le ramonage et le nettoyage d'un montant de 53€TTC.
- **Musique à l'école** : devis de l'association Virevolte et Pollissons pour intervenir à l'école de Corps. Le Maire rencontrera les professeurs pour plus de précisions.
- **Courrier de Monsieur Babi** : réclamation sur l'entretien de la route vers son chalet aux Vergers. La maire rappelle qu'il y a un projet sur le quartier pour la réfection de la voirie et l'éclairage public. Toutefois, des travaux ponctuels pourront être faits en cas de besoin.
- **Courrier de Monsieur Bourey** : demande de l'installation d'une terrasse sur le parking des colporteurs suite à l'ouverture de la pizzeria. Dans l'attente des propositions de la DDE sur l'aménagement des parkings à Corps, le conseil municipal ne peut donner une réponse positive à cette demande.
- **Courrier de Monsieur Royer** : rappel des servitudes afférentes et de la réglementation en vigueur, au cas où un projet d'aménagement de l'ancien hôpital ait lieu. Ce courrier est une copie pour information expédiée au propriétaire de l'ancien hôpital.